

AVIS PUBLIC

Avis public, est par les présentes, donné par le soussigné, Steeve Gagnon, directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Domaine-du-Roy que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé entrera en vigueur à partir du mardi 1^{er} avril 2025.

La MRC du Domaine-du-Roy a adopté ledit schéma, incluant son plan de mise en œuvre, lors de son conseil du mardi 11 mars 2025 après avoir reçu du ministère de la Sécurité publique l'attestation de conformité prévue par la Loi sur la sécurité incendie.

Ce schéma a pour objectif de mettre en œuvre divers moyens afin d'offrir à la population une gestion des risques incendie efficace pour réduire de façon significative les pertes attribuables à l'incendie et accroître l'efficacité des services de sécurité incendie.

DONNÉ à Roberval ce dix-neuvième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq.



Steeve Gagnon
Directeur général et
greffier-trésorier